

Affaire suivie par : Corinne MONGIN
☎ 05 59 11 43 56
corinne.mongin@le64.fr
Références : 6 RF

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE
MISSION JURIDIQUE ET PATRIMOINE

Promesse d'échange

Le cédant :

Madame Marie-Lyse BISTUE, Maire, représentant la Commune de Oloron-Sainte-Marie
SIREN : 216 404 228
Adresse : 2 Place Georges Clémenceau 64400 Oloron-Sainte-Marie
Téléphone : 05.59.39.99.99

L'acquéreur :

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, identifié sous le numéro SIREN 226 400 018 dont le siège social est à PAU 64000, Hôtel du Département, 64 avenue Jean Biray.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet de la cession :

La présente promesse a pour objet la cession amiable au Département des Pyrénées-Atlantiques des emprises foncières situées le long de la RD 6 à Oloron-Sainte-Marie, en contrepartie de la parcelle cadastrée AK 557 lui appartenant, après division de la portion implantée sur la RD 24.

2. Désignation des parcelles :

COMMUNE	CADASTRE		EMPRISES
	Section	N°	Superficie en m ² des parcelles cédées par la Commune
Oloron-Sainte-Marie	BE	308	513
	BE	310	24
	BE	311	61
	AS	214	Superficie à déterminer par géomètre expert
	AK	557	Superficie à déterminer par géomètre expert
COMMUNE	Section	N°	Superficie en m ² de la parcelle cédée par le Département
Oloron-Sainte-Marie	AK	559	1671

3. Prix :

L'échange desdites parcelles est consenti à titre gracieux.

4. Frais de régularisation :

Tous les frais inhérents à cette régularisation foncière (frais de géomètre, d'acte, de publication, etc.) seront intégralement pris en charge par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

5. Engagements des parties :

La Commune de Oloron-Sainte-Marie s'engage à céder les emprises susvisées au Département, conformément au plan annexé.

Le Département s'engage, quant à lui, à finaliser la procédure de régularisation foncière dans les meilleurs délais, dès l'obtention de la délibération de la Commission permanente autorisant ladite acquisition.

Fait à _____, le _____

Signature :

Pour la Commune de Oloron-Sainte-Marie

La Maire

Marie-Lyse BISTUE